

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 3-2023

du lundi 15 mai 2023

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 51

Excusées : 16

Retard : 2

Absents : 4

Démissions : -

Future admission : 1

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 3 avril 2023

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. Préavis no 03-2023 présentant la charte des bonnes pratiques d'aménagement des places de jeux de la Ville de Prilly et sollicitant un crédit d'investissement de CHF 99'000.- TTC pour le réaménagement de la place de jeux de Fontadel.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 03-2023,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
- 1 bis. de prendre acte de la Charte établissant les bonnes pratiques pour l'aménagement des places de jeux à Prilly ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 99'000.- pour réaménager la place de jeux sise à Fontadel ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. d'amortir ces dépenses sur une durée de 10 ans par le débit du 3313.000-7190 Service Jeunesse ;

VOTE : C'est à l'unanimité, moins 3 abstentions que les conclusions amendées du préavis municipal no 03–2023 sont acceptées.

10. Préavis no 04-2023 sollicitant un crédit d'études de CHF 130'000.- pour les études du Plan d'affectation (PA) « Galicien ».

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 04-2023,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder le crédit d'études du Plan d'affectation (PA) « Galicien » de CHF 130'000.- ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis en vue de sa mise en œuvre ;
3. de valider une participation des propriétaires estimées à CHF 124 350.- ;
6. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt;

7. d'amortir ces dépenses complémentaires sur une durée de 1 an par le débit du compte 3316.000.4200 Urbanisme & Constructions.

VOTE : C'est à l'unanimité que les conclusions amendées du préavis municipal no 04-2023 sont acceptées.

- 11. Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Léo Gaillard & Consorts « Quel sort pour les vêtements et autres textiles récupérés sur le territoire prilléran ? »**
- 12. Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Yan Giroud & Consorts « Projet de casino à Prilly »**
- 13. Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Théo Milliez & Consorts « 30km/h de nuit »**
- 14. Réponse municipale à la question écrite du Conseiller Yan Giroud « Vidéosurveillance »**
- 15. Motions, postulats, interpellations et projets.**
- 16. Questions et divers**
- 17. Contre-appel**

La séance est levée (heure) : 21h54